

Arrêté N° MA-ART-2026-193

OBJET : Arrêté d'interdiction de stationnement, 4 rue Traversière, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay (Mme TABAUD)

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée le 01 juillet 2026 par **Mme TABAUD**, visant à réserver 2 places de stationnement devant le 4 rue Traversière, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, afin de procéder à un déménagement, samedi 4 juillet 2026 de 08h00 à 12h00 ;

ARRÊTE

Article 1 – Deux places de stationnement sont réservées devant le 4 rue Traversière



Article 2 – La signalisation réglementaire est mise en place par **la commune**.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- **Mme TABAUD**,
- Le chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Le chef du centre de secours des Monts d'Aunay,
- Le responsable des Services Techniques,
- Le service voirie de Pré-Bocage Intercom,
- L'agent de surveillance de la voie publique.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 01 juillet 2026.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU

P/O l'adjoint Marie Martine Jais